

**Journée d'étude sur le "Partenariat Public-Privé"**

**Partenariats Public-Privé :  
L'expérience Tunisienne**

**Atef MAJDOUB**  
Président de l'IGPPP Tunisie

# Plan

**1** Les raisons pour le recours aux PPP en Tunisie

**2** Le cadre institutionnel et juridique des PPP en Tunisie

**3** Les principales innovations apportées au cadre juridique depuis 2019

**5** Analyse comparative des PPP

**6** Quelques projets à évoquer

**7** Leçons tirées



**1**

# **Les raisons pour le recours aux PPP en Tunisie**



# Les raisons pour le recours aux PPP en Tunisie

## Les contraintes sur les finances publiques

---

Les salaires, les dettes, la compensation....

## Les revendications de la révolution

---

Le développement et l'équilibre régional ..



## Le secteur privé

---

Capacité d'innovation, gestion plus efficace des ressources, partage des risques ....

## L'Infrastructure : un obstacle aux affaires

---

La Tunisie se place à la **85<sup>ème</sup>** sur **141 pays** selon le "Rapport mondial sur la compétitivité globale" 2019-2020 du Forum de Davos



**2**

## **Le cadre institutionnel et juridique des PPP en Tunisie**



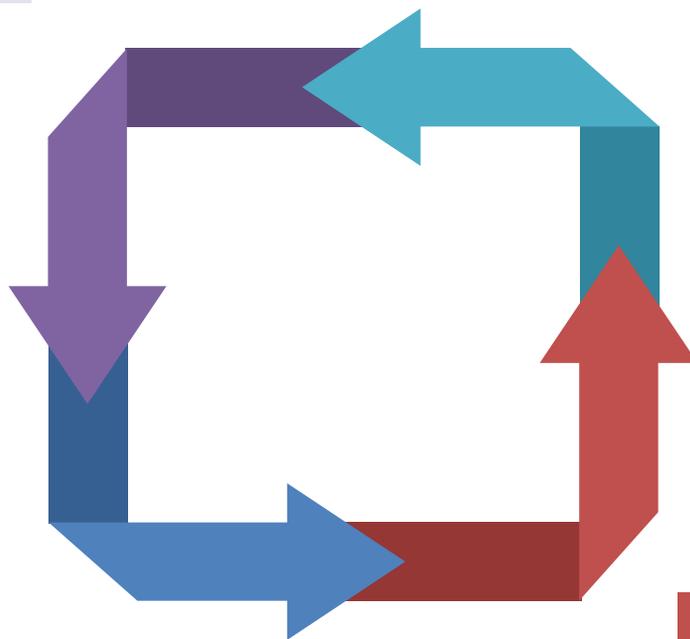
# Le Cadre Institutionnel

**Le Conseil Stratégique des PPP**  
« **CSPPP** »

**L'Instance Générale des PPP**  
« **IGPPP** »

**Direction Générale des PPP**  
Ministère des Finances

**Le Comité National d'Approbation  
des Projets Publics - MDCI**



# Le Cadre Juridique

Les textes sectoriels

**Loi**

**N° 2008-23**

01 avril 2008, relative au régime des concessions.

**2008**

**Loi**

**N° 2015-49**

du 27 novembre 2015, relative aux contrats de partenariat public privé.

**2015**

**Décret**

**N°2016-772**

du 20 juin 2016 fixant les conditions et les procédures d'octroi des contrats de partenariat public privé.

**2016**

**Loi**

**N°2019-47**

du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

**2019**

**Décret  
Gouvernemental**

**N°2020-316**

du 20 mai 2020 fixant les conditions et procédures d'octroi des concessions

**2020**

**Loi**

**N°2021-9**

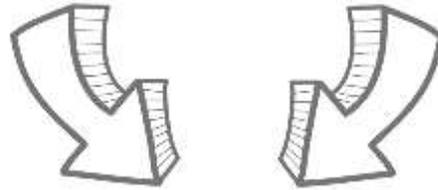
du 1 mars 2021 portant approbation du Décret-loi n°2020-24 du 28 mai 2020 relatif à la fixation de dispositions particulières relatives aux cas de prorogation des contrats de concession

**2021**



## Contrats de Concession

Personne Publique /  
Personne privée ou publique



## Contrats de PPP

Personne Publique /  
Personne privée

La gestion d'un service public ou l'utilisation et l'exploitation des domaines ou des outillages publics.

La réalisation, la modification ou l'extension des constructions, ouvrages et installations.

Le financement, la conception, la réalisation ou la transformation; la maintenance , **et le cas échéant exploitation**, d'ouvrages ou d'équipements ou d'infrastructures ou de biens immatériels nécessaires pour assurer les besoins de la personne publique.

Rémunération perçue sur les usagers



Contrepartie payée par la personne publique



**3**

## **Les principales innovations apportées au cadre juridique depuis 2019**



## 1. Partie publique concédante et définition du contrat PPP

Elargissement de la mission du partenaire privé à l'exploitation du service public en cas de besoin dans les contrats de PPP

Elargissement aux collectivités locales dans les contrats de concession



## 2. Promotion de l'initiative privée à travers l'adoption de dispositions incitatives aux initiateurs des offres spontanées

Gré à Gré s'il n'y a pas d'engagements financiers directs ou indirects de l'Etat

Une marge de préférence à l'étape de l'évaluation des offres allant jusqu'à 20%

La personne publique est tenue d'examiner la possibilité de la réalisation du projet ou l'exercice de l'activité objet de l'offre dans le cadre d'une concession et doit informer son titulaire de son sort par écrit et dans un délai maximum de quatre-vingt dix (90) jours.



### 3. Adoption de mesures spécifiques pour les concessions relatives à des petits projets

Les concessions relatives à l'utilisation ou l'exploitation du domaine ou des outillages publics sans la gestion d'un service public.

---

Le montant des investissements du projet ne dépasse pas quinze (15) millions de dinars.

---

Les concessions dédiées aux jeunes promoteurs (diplômés moins de 35 ans) et qui est sujette à une concurrence exclusive entre ce type d'investisseurs.

---



### 3. Adoption de mesures spécifiques pour les concessions relatives à des petits projets

- Dispensées de faire une étude d'opportunité préliminaire concernant la faisabilité du projet sous forme de concession.
- Dispensées d'avoir l'avis préalable de l'IGPPP, et ce, pour toutes les étapes à l'exception de celle relative à l'attribution de la concession.
- Dispensées de fournir la caution provisoire pour tous les soumissionnaire.



## 4. Encouragement de la participation des PME Tunisiennes

Le pourcentage minima des activités sous-traitées prévues par la concession au profit des petites et moyennes entreprises tunisiennes ne peut en aucun cas être inférieur à **15%** et ce, dans tous les cas où il y a une composante de travaux et où le tissu industriel et économique national est susceptible de prendre en charge une partie du projet.



## 5. Renforcement des mécanismes d'accompagnement et d'assistance technique au profit des autorités concédantes pour la préparation des projets

- Mise à la disposition d'un mécanisme d'assistance technique auprès de l'IGPPP.
- Représentation de l'IGPPP, du Ministère des finances dans les commissions permanentes.



## 6. Mise en place d'un mécanisme de référé précontractuel administratif

Possibilité de faire des recours auprès de l'IGPPP pour les phases d'ouverture des plis et de dépouillement des offres avec des délais raisonnables.



## 7. Les autorisations administratives

L'attribution du contrat prévaut toutes les autorisations sauf si le contrat stipule le contraire.



## 8. Prorogation de la durée des concessions

La possibilité de prolongation de la durée des concessions pour plus d'une fois, et ce dans les cas relatifs à la continuité du service public ou de force majeure

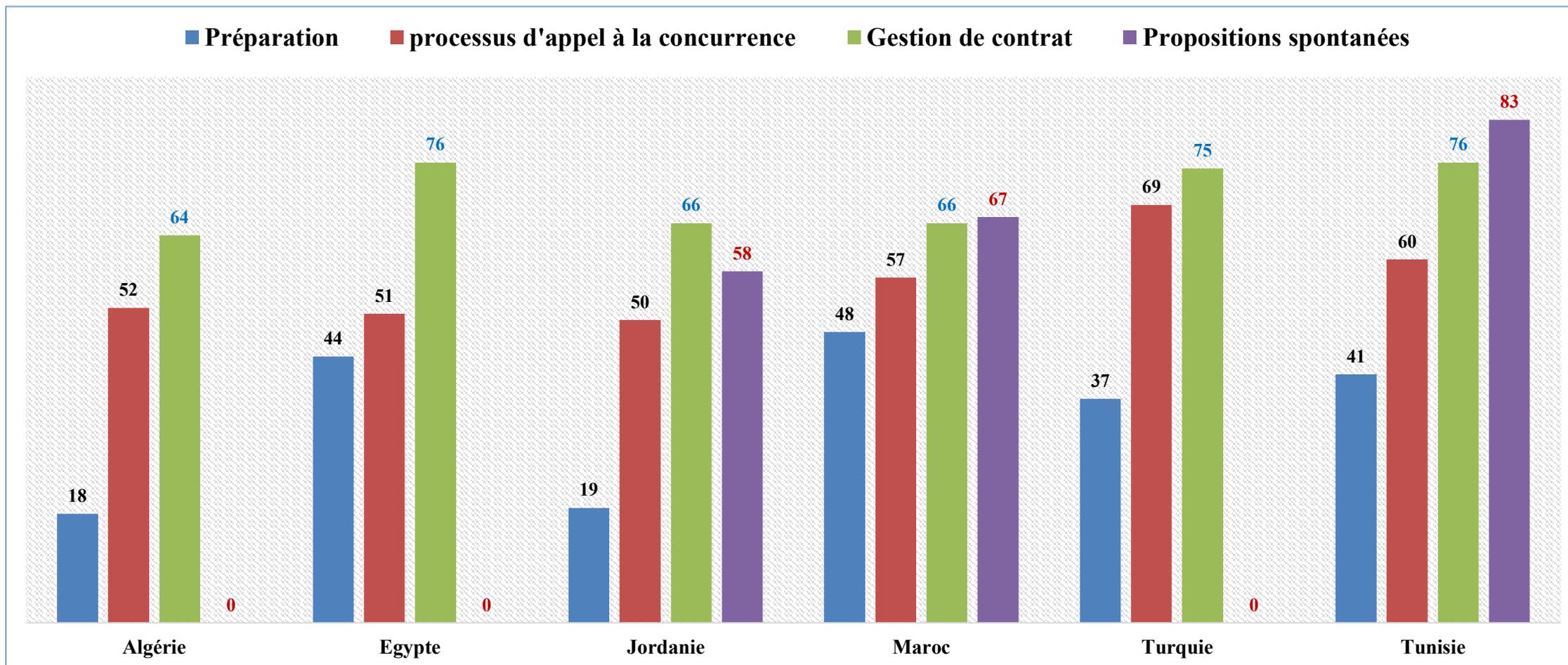


4

## **Analyse comparative des PPP**



## Analyse comparative des PPP: Evaluation de la capacité du Gouvernement à préparer, contracter et gérer des PPP



Source : benchmarking Infrastructure Development 2020- World Bank Group



5

## **Quelques projets à évoquer**



Production d'électricité à partir des **énergies renouvelables**, d'une capacité de 500 MW.

Cité des Finances :  
**Appel à la concurrence**

Métro Sfax:  
**Etudes finalisées**

La station d'épuration  
Tunis Nord :  
**Appel à la concurrence**

**Les  
contrats  
de PPP**

**Les  
contrats de  
Concession**

**La production de  
l'électricité : la centrale  
électrique de Rades**

Projet d'un Eco-port au  
gouvernorat de Bizerte

**Dessalement** : concession de la  
station de dessalement d'eau de mer  
de Gabès  
**Appel à la concurrence**



6

## Leçons tirées



## L'expérience tunisienne a révélé l'importance des facteurs suivants :

- 1 La stabilité politique pour une meilleure visibilité auprès des investisseurs et bailleurs de fonds nationaux et internationaux .
- 2 L'adhésion des toutes les parties prenantes .
- 3 La mise à niveau des compétences à l'échelle nationale et régionale.
- 4 L'instauration d'un fonds pour le développement des PPP.
- 5 L'équilibre entre efficacité et célérité d'une part et respect des principes de bonne gestion d'autre part.
- 6 L'harmonisation des textes juridiques y compris les textes sectoriels .
- 7 La communication auprès des investisseurs surtout pour les nouveaux secteurs éligibles aux contrats PPP (culture, santé, éducation...).
- 8 Le suivi de l'exécution des contrats à travers la mise en place d'outils efficaces et objectifs et un système d'information.



**« L'expérience de chacun est le trésor de tous. »  
Gérard de Nerval**

*Merci* 

Suivez nous sur ...



Instance Générale de  
Partenariats Public-Privé



[www.igppp.tn](http://www.igppp.tn)



[facebook.com/igppp](https://facebook.com/igppp)

